

## Interpellation

### **Vol d'hier, volière et volière de demain !**

La volière de Mon Repos fait régulièrement parler d'elle. Parfois il s'agit de vol d'oiseau, parfois de dégradation de volière ou encore plus récemment de la nécessité de maintenir une volière dans ce parc.

Ce dernier élément sera probablement l'occasion d'un débat entre les partisans de cette volière qui s'intègre architecturalement bien dans le parc et pour qui les oiseaux en cage sont aussi l'occasion de ne pas voyager pour aller les voir et les détracteurs qui estiment que les oiseaux ne sont pas nés pour être en cage. Sans trancher entre ces deux opinions, j'imagine qu'il serait impossible pour un oiseau exotique devenu indésirable pour son nouveau propriétaire de s'adapter dans notre environnement. Il y aurait donc une possibilité pour cette volière d'être un lieu de prévention et de sensibilisation aux risques (contamination, lassitude, incompatibilité avec le travail, etc.) inhérents à avoir un oiseau exotique ou non en cage à domicile.

Par ailleurs, après avoir rencontré un représentant de la SVPA, il semblerait que cette dernière soit prête à collaborer avec la ville pour en faire un lieu de prévention. Cette aide se déclinerait sous forme de conseils et de mise à disposition de spécialistes, mais l'entretien resterait à la charge de la ville de Lausanne.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- 1) Comment est gérée (normes, nombre d'ETP, etc.) la volière de Mon Repos ?
- 2) Comment est fait le choix des oiseaux qui sont dans la volière ? Y a-t-il des mises en quarantaine pour tous les nouveaux oiseaux qui arrivent ? et pourquoi ?
- 3) Est-ce que les employés de la ville s'occupant de la volière ont reçu une formation spécifique pour ce type de travail ? et pourquoi ?
- 4) Y a-t-il déjà eu des incidents ou des accidents lors de l'entretien de la volière ? si oui pourquoi ?
- 5) Y a-t-il déjà eu des problèmes (contamination, attaque) entre les oiseaux et les employés de la ville ? si oui lesquels, avec quelles conséquences ? et pourquoi ?
- 6) La Municipalité compte-elle faire de cette volière un lieu de sensibilisation et de prévention afin de diminuer les risques qui peuvent être engendrés par des oiseaux en cage à domicile ? et pourquoi ?
- 7) La Municipalité compte-elle gérer cette volière de façon autonome ou avec la collaboration, sous forme de conseils de spécialistes, de la SVPA ? et pourquoi ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 22 août 2008

Yves Ferrari



Marie-Ange Brélaz